Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom _____

Domicile _____

Date ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S029Z166 A 19/07/2025 BX-570-JT	S029Z166 A 22/07/2026 BX-570-JT		S029Z166 A 23/07/2024 BX-570-JT
S029Z166 A 23/01/2025 BX-570-JT	S029Z166 A 23/01/2026 BX-570-JT		S029Z166 A 24/01/2024 BX-570-JT

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'ecotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbeviset; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de înmatriculare.

2011FN80390

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

Certificat d'immatriculation

Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
BX-570-JT	B 15/11/2007

COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS

9x: 56ALH 29
07105
CRAFTER
CAMPAULIN

4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

4.1

3

225 RUE DE KERERVERN

29200 BREST

D.1 VOLKSWAGEN

D.2 2EKZBJL50TS D.2.1

D.3 CRAFTERT LIGNEO/EXCELIO E. WV1ZZZ2EZ86014359

F.1 5000 F.2 5000 F.3 7000

G 3275 G.1 3275

J M2 J.1 TCP J.2 J.3 CAR

K

P.1 2461 P.2 100 P.3 GO P.6 8

Q S.1 23 S.2 0 U.1 84

U.2 2625 V.7 V.9

X.1 VISITE AVANT LE 19/02/2012

Y.1 0 Y.2 0

Y.3 0 Y.4 4

Y.5 2.5 Y.6 6.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

H

I 08/11/2011

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHAB

Certificat d'immatriculation

BX-570-JT 08/11/2011

2011FN80390

WV1ZZZ2EZ86014359

VOLKSWAGEN

COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS

CRFRABX570JT2WV1ZZZ2EZ860143592071157TCP<<<
CAR<VOLKSWAGEN<<<<CRAFTERT<LIGN2011FN8039028

Vehixel
TROUILLET CONSTRUCTEUR
Zone d'activité
01340 ATTIGNAT
F R A N C E
e-mail : vehixel@vehixel.com TEL : 33 (0)4 74 25 10 96
www.vehixel.com FAX : 33 (0)4 74 25 11 12

ANNEXE 6 bis

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VÉHICULE EMPLOYÉ AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N° 40478

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :
Genre : **TCP** Carrosserie : **CAR**
Marque : **VOLKSWAGEN** Type : **2EKZBJL 50T S MOD A**

N° d'identification du véhicule : WV1ZZZ2EZ86014359

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0				0			
Assis (hors strapontins)	22				22			
Strapontins	0				0			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0				0			
Accompagnateur(s) obligatoires(s)	0				0			
Debout	0				(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	23				23			

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATIONS COUCHÉES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome

Vitesse maximale 100km/h sur autoroute.

Le constructeur :

Vehixel TROUILLET CONSTRUCTEUR ZONE D'ACTIVITE 01340 ATTIGNAT Tél. 04.74.25.10.96 Siret 321 005 548 00029

Fait à ATTIGNAT le 30 octobre 2007

transdev
Pole BPL

CERTIFICAT D'INSTALLATION N° 66

Je soussigné Monsieur **Ronan DORVAL**

☒ Installateur qualifié **TCP/14.X029526**

Certifie que l'installation de l'éthylotest anti-démarrage décrit ci-après a été effectuée par moi-même conformément aux instructions de montage fournies par le fabricant du système.

DESCRIPTION DU VEHICULE

Marque : VOLKSWAGEN Crafter

Type : 2EKZBJL50TS

Numéro de série : WV1ZZZ2EZ8601h359

Numéro d'immatriculation (dans le cas d'une seconde monte) :

DESCRIPTION DU DISPOSITIF POUR LE VEHICULE

Marque : DRAGER

Type : INTERLOCK XT

Numéro d'agrément ou de réception : 14107624

Référence du gaz étalon : LOT 1615302 : CYL 2 Date de validité : 01 2017
A récupérer sur la bouteille de gaz utilisée pour cette installation

Fait à : **QUIMPER** Le : 28 AVRIL 2015

Adresse complète et cachet de l'installateur : TRANSDEV CAT 29

RUE JULES VERNE 29000 QUIMPER

Fonction	**TECHNICIEN**
Signature	

transdev
CAT
COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS
02 98 90 68 40 - www.cat29.fr
ZI de L'Hippodrome - 10, Rue Jules VERNE
29000 QUIMPER
SIRET 57545028300313 - APE 4939A

ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 1629

Echéance de validité de l'attestation (1): **22/01/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 02/02/2022

Vérificateur:

TECHYDRO

Z.a. de la villeneuve

29270 CARHAIX-PLOUGUER

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **100 km/h**

Catégorie véhicule: M2

Marque véhicule: VOLKSWAGEN

Type véhicule: FOURGON

N° de Chassis: WV1ZZZ2EZ86014359

N° d'Immatriculation: BX-570-JT

Exploitant:

COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS

225 RUE DE KERERVERN

29806 BREST

Fait le: 23/01/2026 Lieu: CARHAIX-PLOUGUER

Le contrôleur: CAROFF Lionel

Signature :

TECHYDRO
CHRONOTECH CARHAIX
ZA de la Villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER
Tél. 02 98 99 26 19
RCS RENNES 751 252 834

(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026

TECHYDRO
CARHAIX

Attestation de vérification périodique - (TCP)
Ethylotest anti-démarrage

ubbeo

Organisme :

TECHYDRO
Z.a. de la villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER

lieu d'intervention :

TECHYDRO
CARHAIX

TECHYDRO
Z.a. de la villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER

N° d'ordre de service: DQ-918483
Constat n°: 230 - Rev. 0
Date d'intervention: 23/01/2026
Date d'émission: 23/01/2026
Réf. du constat d'intervention:
UK_IMP_REF24/29/45

Je soussigné(e), Lionel CAROFF, vérificateur qualifié sous le n° TCP/25.035118, certifie que l'éthylotest anti-démarrage décrit ci-après ainsi que son fonctionnement et son installation, ont été vérifiés par moi-même conformément aux règles applicables et aux instructions fournies par le fabricant du système.

Véhicule

Fabriquant : VOLKSWAGEN
Nom commercial : CRAFTER
N° de série : WV1ZZZ2EZ86014359
Immatriculation : BX-570-JT

Description de l'Ethylotest anti-démarrage

Fabricant : Dräger
Référence de l'analyseur : Interlock XT
N° de série de l'analyseur : ARFF-7152
Référence de la centrale : Interlock XT
N° de série de la centrale : ARHB-0112
N° du PV d'homologation national (Ethylotest) : 16/03469
Valeur nominale limite de concentration de détection d'alcool dans l'air expiré : 0,1 mg/l

Prochaine date d'intervention : 23/01/2027

Fait le, 23/01/2026, à CARHAIX-PLOUGUER

Adresse du vérificateur
Cachet du vérificateur

TECHYDRO
Z.a. de la villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER

TECHYDRO
CHRONOTECH CARHAIX
ZA de la Villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER
Tél. 02 98 99 26 19
RCS RENNES 751 252 834

Resultat : ACCEPTE

Inspecteur : Lionel CAROFF
Fonction : Technicien
Signature :



Copyright © Ubbeo 2026

Constat de vérification périodique

Organisme : UK 49

UNITAK
32 rue du carteron
49300 CHOLET
N° d'agrément : 20.19.271.003.1
Date : 01/05/2020

lieu d'intervention :

TECHYDRO
Z.a. de la villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER
N° abrégé : 20.19.003.D7
lat.: 48.277222 | long.:-3.537577

N° d'ordre de service: BU-770089
Constat n°: 686
Date d'intervention: 20/01/2025
Date d'émission: 20/01/2025
Réf. du constat d'intervention: UK IMP REF39
Réf. procédure: UK_PRO_REF05 rev. 15
Réf. d'incertitude: UK PRO REF08

Demandeur :

COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS
PL DE LA GARE
29270 CARHAIX-PLOUGUER
fr

Exploitant :

COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS
PL DE LA GARE
29270 CARHAIX-PLOUGUER
fr

Propriétaire :

COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS
225 RUE DE KERERVERN
29806 BREST
fr

Véhicule
Immatriculation : BX-570-JT
N° de série : WV1ZZZ2EZ86014359
Fabriquant : VOLKSWAGEN
Pays : France
Date de mise en circulation : 15/11/2007

Taille de pneus : 195/75R16
Fabricant des pneumatiques : MICHELIN
Pression des pneumatiques : 6.0
Anc. w : 13693 imp/km
Anc. k : 13693 imp/km
Anc. l : 2082 mm

Objet inspecté
UEV
Fabricant : Continental Automotive Technologies
Référence : 1381.0120000006
N° de série : 803809
Version logiciel de l'UEV : 120E
N° homol. : e1-84
N° Certif. : 84-03 du 01/08/06

Capteur
Fabricant : Continental Automotive Technologies
Type : 2171 kitas 2+
N° série : 80484551
N° homolog. : e1-175
N° Certif. : e1*3821/85*1266/2009*175*07

M1/N1
M1/N1 : Non

Détails de la second source
Activation ou attestation : Non

Etalonnage
Programmation
Nouveau w : 13667 imp/km
Nouveau k : 13667 imp/km
Nouveau l : 2078 mm
Survitesse : 100 km/h
Prochaine date d'intervention : 19/01/2027

Sécurité
Intégrité
Scellement et intégrité UEV : Oui
Intégrité capteur : Oui
Scellement capteur : Oui
Scellements apposés : 1
Conformité ancienne plaquette : Oui

Anomalies
N/A

Résultat de l'inspection : ACCEPTE
Motif en cas de refus :
Observation : RAS

Inspecteur : LIONEL CAROFF
Signature :

TECHYDRO
CHRONOTECH CARHAIX
ZA de la Villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER
Tél. 02 98 99 26 19
RCS RENNES 751 252 834

Accréditation n° 3-1477
Liste des sites et portées disponible sur www.cofrac.fr

Copyright © Ubbeo 2025

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.

- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique des véhicules lourds).

- La contre-visite doit avoir lieu dans le délai prescrit lors du contrôle technique périodique et prévu à l'article 11 de l'arrêté du 27 juillet 2004. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique périodique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

N°d'imprimé : ZP22431737

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	23/01/2026	26000069

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

22/07/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S029Z166

(9) RAISON SOCIALE : CONTROLE POIDS LOURDS DU POHER

(3) COORDONNÉES : ZAC DE LA VILLENEUVE
29270 CARHAIX

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 029Z7015

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BX-570-JT (F)	08/11/2011	15/11/2007

Marque	Genre	Carrosserie
VOLKSWAGEN	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
WV1ZZZ2EZ86014359	M2

Type/CNIT	Énergie
2EKZBJL50TS	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

326302

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide

CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

IMMATRICULATION DU VÉHICULE ASSOCIÉ :

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES

0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles

4.8.1.a.1. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Dispositif défectueux ou endommagé (Arrière Gauche)

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale (Essieu 1)

6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse (Gauche)

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (Avant, Latéral)

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤ à 0.60 m^{-1}) :
C1 : <0.10 m^{-1} C2 : <0.10 m^{-1}

Frein de service :
Efficacité globale (≥ à 50%) : 86%
Efficacité par essieu : E1 : 90% E2 : 82%
Déséquilibre (< à 20%) : E1 : 4% E2 : 7%

Frein de secours : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0.5% à -3%) : G : -2.2% D : -1.2% 0.8m ≤ h ≤ 1.0m

Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G : -2.1% D : -2.2%

VOLKSWAGEN

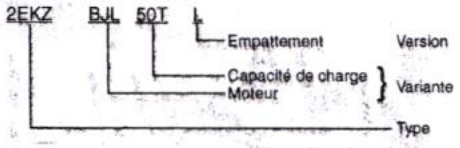
07 l 05

P-2852.06.0

DESCRIPTION DES VEHICULES MARQUE VOLKSWAGEN
TYPES : 2EKZ BJL 50T L-S

0. GENERALITES

0. 1. Constructeur : VOLKSWAGEN AG D-38436 WOLFSBURG/HAN
0. 1. 1. Représentant accrédité en France : Groupe VOLKSWAGEN France s.a. 11, avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts
0. 2.
0. 3. Marque : VOLKSWAGEN
0. 4. Désignation commerciale : CRAFTER
0. 5. Catégorie internationale : M2
0. 6. Genre : Transport en Commun de Personnes (non aménagé)
0. 7. Type : 2EKZ
Variante : BJL 50T
Versions : L-S
0. 7. 1. Décodage des TVV :



0. 8. Puissance administrative (CV) : 08

1. CONSTITUTION GENERALE

1. 1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples à l'avant, 4 roues jumelées à l'arrière.
1. 1. 1. Emplacement des roues motrices : à l'arrière.
1. 1. 2. Emplacement des roues directrices : à l'avant.
1. 2. Dimensions des pneumatiques : 195/75 R16C 107/105R(*), 205/75 R16C 110/108R
(*) uniquement avec capacité essieu AV à 1850 kg
1. 2. 1. Roue de secours : identique au point 1.2.
1. 3. Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier emboutie, assemblés par soudure.
1. 4. Emplacement et disposition du moteur : longitudinal avant.
1. 5. Emplacement de la cabine de conduite : en arrière du moteur.

2. MASSE ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du vers l'arrière.

	2EKZ BJL 50T L	S
2. 1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	5000	
2. 2. Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :		
2. 2. 1. Sans système de freinage de remorque		
2. 2. 1. 1. Avec remorque sans frein :		
2. 2. 1. 1. 1. Masse en charge maxi admissible de la re... s frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1		
2. 2. 1. 2. Avec remorque équipée de freins à inertie :		
2. 2. 1. 2. 1. Masse en charge maxi admissible ... ue avec frein dans la limite de celui indiqué en ... 00/3000 (*)		
2. 3.		
2. 4. Masse en charge techniquement ad...	5000	
2. 5. Charge maximale admissible		
2. 5. 1. Sur l'essieu 1	1850 (2000 en option)	
2. 5. 2. Sur l'essieu 2	3500	
2. 6. Voie avant	... à 1,710 selon jantes	
2. 7. Voie arrière	21 à 1,656 selon jantes	
2. 8. Empattement	4,325	4,325

(*) en option en fonction de l'a... pont 4,727 et 5,1)

VÉHICULES LIVRÉS EN FO... ON AMÉNAGÉ

2. 9. Poids à vide du véhi... de marche
Ces poids peuvent... en fonction des options d'équipement.

2. 9. 0. Total :	2143	2195
2. 9. 1. Sur l'e... :	1235	1226
2. 9. 2. Sur l'... :	908	969
2. 10. Porte-à-fau... :	1,004	
2. 11. Porte-à-fa... :	1,615	2,015
2. 12. Longue... (a) :	6,944	7,344
2. 13. Large... :	1,993	

(a) ces dim... vent être majorées de 0,155 m ou 0,320 m selon option marc...

VALE... ES À RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VÉHICULE

2. 9. ...de du véhicule en ordre de marche
... limites minimales pour le véhicule carrossé.
... Total : voir véhicule de base
... 1. Sur l'essieu 1(*) : 1221

3. MOTEUR

3. 1. Dénomination (type, pollution et marquage) : BJL
3. 1. 1. Marque : Volkswagen
3. 1. 2. Marquage moteur : BJL
3. 2. Description générale
3. 2. 1. Genre : moteur à combustion intern... mouvement alternatif et vilebrequin.
3. 2. 2. Principe de fonctionnement : 4 t...
3. 2. 3. Suralimentation : turbocompre... né par les gaz d'échappe... eur air-air.
3. 2. 4. Dispositif anti-pollution : va...
3. 3. Nombre et disposition des cylindr... e.
3. 4. Cylindrée (cm³) : 2461
3. 5. Rapport volumétrique de com... ,0+/-0,5
3. 6. Puissance maximale (kW/C...) : 3500
3. 7. Régime de puissance ma...) : 3500
3. 8. Couple maximal (m.daN... ; 1750 à 2750
3. 9. Régime de couple ma... n) : 4675
3. 10. Régime de rotation m...
3. 11. Carburant utilisé : c...
3. 12. Réservoir de cart...
3. 12. 1. Empla... e en arrière de l'essieu 1
3. 12. 2. Capa... 75 environ, 100 en option
3. 12. 3. Ma... ère plastique
3. 13. Mode d'ali... par injection mécanique directe gérée électroniquement.
3. 14. Type d... sec.
3. 15. Allum... mpression.
3. 16. Ten... ntation des circuits électriques : 12 Volts
3. 17. D... tiparasitage : non
3. 18. ...ment du moteur : circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3. ... de silencieux d'échappement : 2 dont 1 catalyseur combiné à un filtre à particules.
... au sonore au point fixe :
... 20. 1. Valeur du niveau sonore dB(A) : 84
... 20. 2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 2625
... 20. 3. Emplacement de la sortie d'échappement : à l'arrière droit ou à gauche du véhicule.
... 21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : à proximité de la plaque constructeur.
3. 22. Consommations conventionnelles de carburant déterminées conformément à la directive européenne (l/100 km) : non concerné
3. 23. Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO2) déterminées conformément à la directive européenne (CEE n° 199/100) : non concerné
3. 24. Classe environnementale : 0555*0578B

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4. 1. Type de boîte de vitesses : mécanique à 6 rapports avant et 1 marche arrière, robotisée en option.
4. 1. 1. Emplacement du levier de commande : au tableau de bord
4. 2. Type d'embrayage : monodisque à sec.
4. 2. 1. Mode de commande : hydraulique, piloté en option
4. 3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues
De la boîte au pont : par arbre longitudinal à cardans
A l'arrière : par 2 arbres transversaux tournant à l'intérieur d'un carter
4. 4. Démultiplication de la transmission
4. 4. 1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 195/75 R 16 = 2145
4. 4. 2. Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn
1	5,014	5,100	25,571	5,03
2	2,831		14,438	8,91
3	1,789		9,124	14,11
4	1,256		6,406	20,09
5	1,000		5,100	25,24
6	0,797		4,065	31,66
AR	4,569		23,302	5,52

En option, rapports de pont : 4,182 - 4,364 - 4,727

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

4. 5. Vitesse maximale effective : 100 km/h
4. 6. Indicateur de vitesse : oui
4. 7. Compteur kilométrique : oui
4. 8. Chronotachygraphe : oui
4. 9. Limiteur de vitesse : oui

5. SUSPENSION

5. 2. Arrière : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques de type hydraulique, barre stabilisatrice en option.
5. 2. 1. Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE

6. DIRECTION

6. 1. Type de direction : à crémaillère, avec assistance hydraulique en option.
6. 1. 1. Contrôle de régulation de stabilité dynamique : en option ESP
6. 2. Diamètre de braquage hors-tout : 15,60 m environ

7. FREINAGE

7. 1. Frein de service : à double circuit, agissant diagonalement (type X).
7. 2. Répartiteur de freinage : oui, il module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge.
7.2.1. Dispositif antibloqueur des roues : 1 capteur par roue, catégorie 1.
7. 3. Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du frein de service.
7. 4. Frein de stationnement : agissant sur les roues arrière.
7. 5. Mode de transmission des efforts aux roues
7. 5. 1. Frein de service : par fluide hydraulique.
7. 5. 2. Frein de secours : par fluide hydraulique.
7. 5. 3. Frein de stationnement : par câbles.
7. 6. Assistance du frein de service : utilisant la dépression créée par une pompe à vide.
7. 7. Réservoir de fluide : à niveau visible, placé sous le capot moteur.
7. 7. 1. Mode d'alarme pour les défaillances
a) voyant lumineux de couleur rouge placé sur la planche de bord.
b) voyant lumineux de couleur jaune si antibloqueur
7. 7. 2. Paramètre mesuré pour l'alarme : a) baisse de niveau de fluide.
b) défaillance antibloqueur
7. 7. 3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : à la clé de contact
7. 8. Type de freins
7. 8. 1. Frein de service
7. 8. 1. 1. Sur l'essieu 1 : à disques.
7. 8. 1. 2. Sur l'essieu 2 : à disques.
7. 8. 2. Frein de secours : à disques.
7. 8. 3. Frein de stationnement : à tambours intégrés aux disques AR.
7. 9. Ralentisseur
7. 9. 1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : NC
7. 9. 2. Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice du poids prévu au nota du chapitre 2 : électrique sur demande pour les véhicules ne circulant pas dans les régions difficiles ou accidentées.
7. 9. 3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : électrique pour les véhicules pouvant circuler dans les régions difficiles ou accidentées.

8. CARROSSERIE

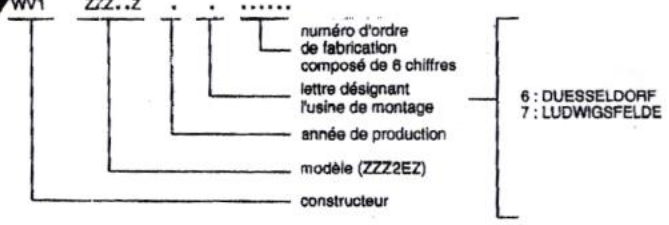
8. 1. Carrosserie : Fourgon pour aménagement en autocar ou autobus.
8. 1. 1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes : toit s élevé en option, toit ouvrant.
8. 2. Matériau constituant la carrosserie : tôles d'acier emboutie et a par soudure par points.
8. 3. Nombre de places assises : 2 ou 3
8. 4. Sièges :
8. 4. 1. Avant : 2 possibilités : (1) 2 sièges réglables
(2) 1 siège conducteur et 1 places fixe
8. 5. Nombre de portes :
8. 5. 1. Latérales : 2 portes de cabine
0,1 porte coulissante à droite
8. 5. 2. Arrière : 2 portes battantes
8. 5. 3. Fermetures : de sécurité à 2 position
8. 6. Emplacement et ouverture des vitres par c ntantes et descendantes : 2/1, en option 3/1 ou 4/1
8. 7. Nature des matériaux utilisés pour les
8. 7. 1. Pare-brise : verre feuilleté.
8. 7. 2. Vitres latérales : verre trem
8. 7. 3. Lunette arrière : verre tre
8. 8. Equipement des places assises s de sécurité
Véhicule livré non aménagé, sans dispositifs de fixation pour les sièges passagers.
8. 8. 1. Places avant : 2 o 3 points avec enrouleur.
8. 9. Dispositif de protection l assuré par la carrosserie
8. 10. Dispositif de protectio castrement
8. 10. 1.
8. 10. 2. Arrière : oui, assuré par la carrosserie

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9. 1. Feux de route : 2
9. 2. Feux de croisement : 2 groupés avec les feux de route.
9. 3. Feux de position
9. 3. 1. Avant : groupés avec les indicateurs de changeme on.
9. 3. 2. Latéraux : 3 indépendants par côté
9. 4. Feux de position arrière : 2
9. 5. Indicateurs de changement de direction
9. 5. 1. Avant : 2 indépendants.
9. 5. 2. Arrière : 2 groupés avec les feux de positi
9. 5. 3. Latéraux : 2 indépendants.
9. 6. Feux stop : 2 groupés avec les feux de position
9. 6. 1. Troisième feu stop central : 1
9. 7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 s.
9. 8. Dispositif réfléchissant
9. 8. 1.
9. 8. 2. Arrière : 2 indépendants
9. 8. 3. Latéraux : 3 indépendants p
9. 9. Feux de détresse : par fonctionn ltané des indicateurs de changement d
9. 10. Feux de marche arrière : 1 ou , groupé/s avec le/s feu/x de posi
9. 11. Feux de brouillard
9. 11. 1. Arrière : 1 à gau n option, groupé/s avec le/s feu/x de positio
9. 11. 2. Avant : 2, en pendants.

DIVERS

10. 1. Accessoires
10. 1. 1. Ess à 2 vitesses, balayage intermittent (en option).
10. 1. 2. La ui
10. 1. 3. :
10. 1. 3 : 1 à gauche et 1 à droite
10. 1. r : 1 en option.
10. 1 eur sonore : 1
10 sitif antivol : oui, agissant par blocage de la colonne de direction.
tincteur : 1 de 2 kg à poudre placé dans la cabine à proximité du conducteur
8. Chauffage autonome : en option, à combustible liquide
ues d'identité
2. 1. Emplacement de la plaque du constructeur : sur le support du siège conducteur.
10. 2 2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le tablier moteur à droite.
10. 2. 3. Structure du numéro d'identification :



10. 2. 4. Le numéro d'identification commence à : WV1ZZZ2EZ7.000001
10. 2. 5. Identification du moteur : numéro constitué de 2 ou 3 caractères et de 6 chiffres frappé sur le bloc moteur à hauteur du plan de joint de culasse.

11. VISITES TECHNIQUES

11. 1. Emplacement de la plaque du correcteur : dans la boîte de rangement sur porte avant droite.
11. 2. Pression déclarée par le constructeur : sans objet
11. 3. Pression de disjonction : sans objet
11. 4.
11. 5. Longueur des bras de levier : sans objet
11. 6. Course maximale des actionneurs de freins : sans objet
11. 7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : sans objet
11. 8. Observations : néant
Nota : Pression en "bar". Longueur et course en "mm"

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des const ctuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M2 - genre TCP de marque VOLKSWAGEN d - variante - versions suivent : type 2EKZ - variante : BJL 50T - versions : L-S - livrés : - non aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositio s R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule amé

NOTA : Véh me aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E.

Montlhéry, le 4 janvier 2007
L'ingénieur de l'Industrie
et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2852.06.00
Fait à Paris, le 4 janvier 2007
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
d'Ile de France

v - 0607 - 11774

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(Véhicules livrés [illegible] aménagés)

Nous soussignés, Groupe VOLKSWAGEN France s.a. - 11, avenue de Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts représentant dûment accrédité de VOLKSWAGEN AG D-38436 WOLFSBURG/HAN constructeur,
certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(2)	Dénomination	:
(D.1)	Marque	: VOLKSWAGEN
(D.2)	Type Variante	: 2EKZ BJL 50T
	Version (1)	: L I S
(D.3)	Dénomination commerciale	: CRAFTER
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série	: WV1ZZZ2EZ860143
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 5000
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)(kg)	: 5000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)(kg)	: 7000
(J)	Catégorie internationale	: M2
(J.1)	Genre National	: TCP
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2852.06.00
(P.1.)	Cylindrée (cm3)	: 2461
(P.2.)	Puissance nette maximale (kW)	: 100
(P.3.)	Source d'énergie	: GO
(P.6.)	Puissance administrative (CV)	: 8
(Q)	Rapport puissance/masse (kW/kg)	: non concerné
(S.1.)	Nombre de places assises (y compris le conducteur)(1)	: 2-3
(U.1.)	Niveau sonore de référence dB(A)	: 84
(U.2.)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)	: 2625
(V.7)	CO2 (g/km)	: non concerné
(V.9.)	Classe environnementale	: 0555*0578B

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception [illegible]
- sort de nos usines (magasins), le 19/09/07

pour être livré à
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire) BROCHARD [illegible] TILITAIRES
Avenue [illegible] Langevin
[illegible] ERIGNY

Fait à Villers-Cotterêts, le
D. COPPENS

Numéro d'immatriculation (à remplir par la Préfecture) :

(1) Rayer la mention inutile ;

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents [illegible]tion.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit not[illegible] joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal [illegible]n complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTEST[illegible]E CARACTERISTIQUES

Nous soussignés, GROUPE VOLKSWAGEN France s.a., 11 aven[illegible]onne - 02600 Villers-Cotterêts représentant dûment accrédité de VOLKSWAGEN AG D-38436 WOLFSBURG/HAN constructeur,

Certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de confo[illegible]sus sort de nos usines équipé de :

1 - Chauffage autonome : oui - ~~non~~
2 - Réservoir(s) de carburants 75 li[illegible]
3 - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. :
Marque :
Type :
Masse du ralentisseur permettant la majorat[illegible]C et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) : (tonne)